



Office of the Registrar-General
Consumer Protection Division
1203-155 Carlton, Winnipeg, Manitoba, Canada R3C 3H8
T 204-945-0300 F 204-945-4009

Bureau du registraire général
Protection du Consommateur
155, Carlton, bureau 1203 (Manitoba) Canada R3C 3H8
Tél. : 204 945-0300 Téléc. : 204 945-4009

Date: June 29, 2016

Date : 29 juin 2016

**To: All Clients of the Manitoba Land
Titles System**

**Destinataires : Tous les clients du
système de titres
fonciers du Manitoba**

**Re: Approval of new Transfer form
(eTransfer)**

**Objet : Approbation d'une nouvelle
formule de transfert**

The Property Registry's Client Service Improvement Initiative has released a new electronically fillable PDF form. The new electronic Transfer (eTransfer) form is available for download from The Property Registry's website at:
www.tprmb.ca/tpr/land_titles/ltc_offices/eforms.html

Dans le cadre de son Initiative d'amélioration des services aux clients, l'Office d'enregistrement des titres et des instruments a rendu publique une nouvelle formule en format PDF pouvant être remplie par voie électronique. La nouvelle formule de transfert électronique peut être téléchargée à partir du site Web de l'Office d'enregistrement des titres et des instruments à l'adresse suivante :
www.tprmb.ca/tpr/land_titles/ltc_offices/eforms.fr.html

The eTransfer form is approved by the Registrar-General for use in the Manitoba land titles system.

L'utilisation de cette formule de transfert électronique dans le système de titres fonciers du Manitoba est approuvée par le registraire général.

Like the electronic Discharge, Caveat and Mortgage forms, this form contains the land titles business rules, internal validations, and security features. This form may not be edited other than to complete the fields provided.

Comme les formules électroniques de mainlevée, d'opposition et d'hypothèque, cette formule contient les règles administratives relatives aux titres fonciers, des validations internes et des dispositifs de sécurité. Cette formule ne peut être éditée autrement que pour remplir les champs fournis.

The new eTransfer will become mandatory on December 31, 2017. Until that time, the existing Transfer form may be used, but we encourage you to use the new form as early as possible.

La nouvelle formule de transfert électronique deviendra obligatoire le 31 décembre 2017. D'ici là, la formule de transfert existante peut être utilisée, mais nous vous encourageons à utiliser la nouvelle formule dès que possible.

If you have any questions regarding the new electronic forms, please contact The Property Registry's Client Service Team at tprclient@tprmb.ca.

Si vous avez des questions concernant ces nouvelles formules électroniques, veuillez communiquer avec l'équipe de service à la clientèle de l'Office d'enregistrement des titres et des instruments à l'adresse tprclient@tprmb.ca.

Registrar-General

Le registraire général

Barry C. Effler